

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 11 VOTANTS : 12 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO	VOTES : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023	ABSENTS : FRANCK PACCARD CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°23-29

Objet : GEMAPI - Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Bersend et de la confluence au Doron, demande de subvention

Vu la délibération 22-20 du 12/04/2022 relative à la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent de Beaufort et la convention multipartenaire de gestion de l'espace de régulation du Bersend,

Le torrent du Bersend draine les matériaux issus du glissement de terrain des Iles de la Joux, réactivé en 2017. Ce ruisseau quasi inexistant avant 2017, s'est progressivement transformé en torrent encaissé, entaillant, érodant le versant et drainant des vagues de matériaux successives sur le cône de déjection aval.

La zone de dépôt initialement constituée par le bac de décantation de la RD925 a été remplacé en 2021 par un dallot, rendant la RD925 transparente vis-à-vis du charriage sédimentaire.

Les matériaux issus du versant et charriés par le ruisseau transitent à présent, sur le cône de déjection où a été aménagé un espace de régulation provisoire en amont de la confluence au Doron.

Le SMBVA, au titre de la compétence GEMAPI, assure la gestion de l'espace de régulation actuel. Il porte également la maîtrise d'ouvrage du projet de plage de dépôts (étude avant-projet RTM, commune de Beaufort, 2017), prévu à l'étude pour 2024.

En parallèle une réflexion est lancée sur l'opportunité de travaux de correction actives sur la partie amont du versant.

